



Java : saison 1 épisode 7 - Départ sous tension

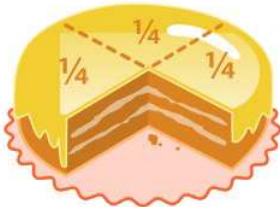
La Direction multiplie les communications et réunions et il est vrai que de nombreuses réponses ont déjà été apportées. D'ailleurs très souvent grâce aux questions et points soulevés par l'UDPA-UNSA. Nous vous en avons fait part lors de notre réunion d'information du 28 juin qui a donné lieu à des échanges animés.

Toutefois la Direction n'a pas encore suffisamment traité les points suivants :

- Les règles de vie seront présentées au CHSCT du 18 juillet, bien tardivement donc. Pourtant, **on ne peut pas réduire le déménagement vers Java au seul aspect « digital » car avec les bureaux non attirés c'est aussi la façon de travailler en équipe qui change.** Pour cela, les salariés auront besoin d'un **accompagnement adapté** à chaque type de métier. Les règles d'hygiène du poste de travail et des espaces communs doivent aussi être précisées.
- Sont aussi en attente de réponse : les horaires du site, la description des prestations : ménage, accueil, sécurité, salle de sport, éventuelle conciergerie...

La Direction nous a entendus et devient un peu plus réaliste en prévenant les salariés que tout ne sera pas parfait dès le 1er jour à Java. Vos représentants de l'UDPA-UNSA seront aussi à vos côtés pour faire remonter les dysfonctionnements et proposer **des améliorations afin de retrouver des conditions de travail acceptables.** En particulier pour que **l'espace vital de chacun soit respecté.**

L'UDPA-UNSA aussi devient agile 😊, découvrez le compte rendu de notre réunion d'information de juin :



XL : savoir pour mieux se préparer

Nous avons posé lors du CE du 22 juin et à Thomas Buberl au Comité Européen qui s'est tenu dans la même semaine des questions fondamentales pour notre avenir, parmi lesquelles :

- o **Quels sont les 4 calendriers de l'intégration d'XL :** juridique, organisationnel, géographique, social ?
- o **Où sera situé le siège social** de cette entité ?
- o **La nouvelle structure restera-t-elle au sein de la RSG** (très important pour les acquis sociaux fondamentaux et si besoin le reclassement au sein du groupe en France) ?

Autant Thomas Buberl que notre Direction ont indiqué qu'il est trop tôt pour consulter les représentants des salariés, qu'il faut attendre le closing (finalisation du rachat). **L'annonce de Doina Palici-Chehab en date du 10 juillet de la création d'une nouvelle « division » AXA XL avec 3 lignes de produits XL intégrant AXA CS, AXA Matrix et AXA Art montre pourtant que les discussions sont très avancées.** Le choix de retenir le nom de XL pour les lignes de produits reflète la prépondérance du groupe XL sur le marché des grands risques et de la réassurance.

L'UDPA-UNSA estime que les syndicats n'ont pas de baguette magique : notre rôle est avant tout d'obtenir des informations et d'être **consultés sur le projet le plus tôt possible, surtout si l'emploi devait être impacté.** Le fait de poser des questions pertinentes et sans relâche montre à la Direction que nous agissons et négocierons si jamais il y avait des problèmes pour l'emploi. Et nous ne voulons pas être prévenus la veille pour le lendemain comme cela vient de se produire chez AXA IM, même si les situations des deux sociétés ne sont pas identiques.

L'UDPA-UNSA rappelle aussi que **nous avons des résultats tout à fait honorables et que les salariés d'AXA CS & Matrix sont des professionnels compétents et reconnus.**

Actualités Frais de santé

Qualité de service

La qualité de service du BCAC est restée dégradée pendant l'essentiel du 1er semestre 2018. L'embauche de temporaires jusqu'à la fin 2018 a permis d'améliorer les délais à partir du mois de juin 2018. Nous avons atteint un pic historique de 19 jours ouvrés pour le délai moyen des remboursements non automatiques en avril 2018.

Rappelons que la Cegedim reprendra à partir du 1er janvier 2019 la gestion à B2v. Les salariés volontaires de B2v pourront être repris par Cegedim en gardant le même site de travail et la convention collective des sociétés d'assurances.

L'UDPA-UNSA a demandé que les employeurs maintiennent les moyens au-delà de la fin 2018 pour que la transition B2v/Cegedim n'entraîne pas de délais insupportables pour les salariés de la branche.

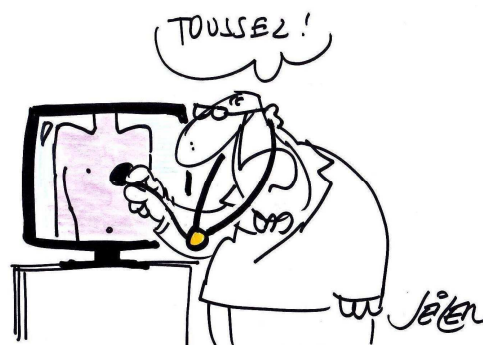
Sinistralité frais de santé 2017

Le S/C (rapport Sinistres/Cotisations) des salariés AXA sous convention collective Courtage (Sogarep, Ugips, ...) est passé de 178% en 2015 à 172% en 2016 et 182% en 2017. La raison principale de ces mauvais S/C est la faiblesse des rémunérations sur lesquelles sont assises les cotisations. L'UDPA-UNSA a demandé qu'une étude vérifie s'il n'y a pas d'autres causes (problèmes de stress, etc.).

L'UDPA-UNSA a demandé que nous continuions à faire jouer la mutualisation avec les autres catégories de salariés et que leur tarification ne soit pas augmentée.

Nouvelles garanties

- Depuis le 1er avril 2018, la sophrologie, les naturopathes et les diététiciens sont inclus dans le pack médecines douces. Le sevrage tabagique est pris en charge dans la limite de 30 euros par an.
- A effet du 1er octobre 2018, le dépistage du cancer colorectal par simple analyse de sang (Septine 9) sera pris en charge dans la limite de 100 euros.
- La télémédecine devient joignable par téléphone sur un nouveau numéro : le 3633 (depuis la France seulement). Elle bénéficie aussi d'un site Internet www.bonjourdocteur.com (ordinateur et/ou smartphone) pour tous les services : prise de rendez-vous, ordonnance, géolocalisation pharmacie.



A noter

Dédommagements SNCF suite aux grèves

Si vous **résidez** ou **travaillez** dans une commune hors Paris desservie par les lignes SNCF Transilien : L, J, N, U, C, D, R, E, P, T4, H, K, ainsi que la ligne A (sauf entre Charles De Gaulle Etoile et Marne la Vallée Chessy - Boissy Saint-Léger) et la ligne B (sauf entre Paris Gare du Nord et Robinson – Saint-Rémy lès Chevreuse), vous pouvez bénéficier d'un dédommagement équivalent à **50% de votre forfait** au titre du mois d'**avril** et 50% de votre forfait au titre du mois de **mai**.

Vous devez également détenir un forfait **Navigo Annuel, imagine R, Navigo Mois, Solidarité Réduction Mois, Découverte Mois**, valide au mois d'avril ou mai 2018.

Les personnes travaillant dans une commune éligible sont invitées à ouvrir le formulaire de réclamation à l'issue de l'enregistrement de leur demande et à joindre un justificatif en ligne.

ATTENTION : voir les conditions sur le site de la SNCF <https://mondedommagement.transilien.com/#/>.

Vous pouvez présenter la demande jusqu'au 22 juillet.

Vos représentants UDPA-UNSA sont à votre disposition pour toute question.

Notre équipe	Frédéric ABEL	52 29 41	Serge BONTEMPS	57 87 56	Alain BOUQUET	57 81 65
	Ludovic DUCOIN	57 92 07	Marie-Pascale DUVERNOIS	57 95 37	Sylvie PEDRONI	57 92 06
	Michel RIZZO	57 93 13	Christine SORGENFREI	57 93 94	Véronique STOUKY	57 93 98
	Anne-Juliette TILLAY	57 94 29	Xavier TIRACHE	57 94 26	Pourquoi pas vous ?	